

Bevaix le 11 avril 2016

Groupement du Quartier du Vignoble
c/o V.Goullet
Chemin du Vignoble 1B
2022 Bevaix

Office fédéral des routes
OFrou
Mr. Jürg Rötliberger
Mühlestrasse 2
3063 Ittigen

Réf: votre lettre P091-1491/Duc du 7 mars 2016

Monsieur Jürg Rötliberger,

Nous accusons réception de votre courrier du 7 mars 2016 qui nous inspire ces commentaires sous la forme d'un rappel de la chronologie des faits importants, afin de ne pas perdre de vue l'essentiel.

- Ittigen le 28 avril 2014.
Il est protocolé que ce qui figure dans l'Etude d'Impact sur l'Environnement (EIE) doit être réalisé et n'a pas été respecté. Le revêtement phono-absorbant doit être posé. Une réunion est promise le 28 avril 2015
- Estavayer le 21 mai 2015
Avec 3 semaines de retard et suite à notre impulsion, un projet de pose de revêtement est proposé qui ne respecte pas les plans initiaux. Les plans initiaux spécifiaient:
 - une tranchée contruite plusieurs mètres plus bas, donc plus enterrée
 - une vitesse limitée à 100 km/h comme dans tout les ouvrages d'art
 - une gallerie revêtue de parois phono-absorbante sur les trois surfaces
 - une promesse d'atténuation de bruit de 8 à 10 dB selon l'étude d'impact¹
- le 8 juin 2015
Dans un courrier nous mettons en doute la proposition d'Estavayer peu défendable, dont la dépense de 4 mios n'offrait qu'une réduction de bruit de 1.5 dB selon vos experts, alors que l'EIE parlait de 8 à 10 dB. Nous faisons une contre-proposition guère plus chère que vous n'avez jamais commentée.

¹ Etude d'impact sonore et des vibrations, 3ème étape à voir sur :
<http://chatelard18.ch/pagesph/ofrou.html>

Nous rappelons que vos mesures effectuées entre juin et septembre 2013 ont relevé des pointes à 51.4 dB avant 6 heures du matin

- 14 septembre 2015
A la suite d'une interpellation au Conseil National, la Conseillère Fédérale Leuthard répond "qu'un projet définitif sera mis à l'enquête dans le courant de l'année 2016".

Considérant ce qui précède, nous ne sommes pas prêts à accepter de se retrouver à une date hypothétique en 2017 devant une solution insatisfaisante à nos yeux et qui ne respecte pas les plans initiaux. C'est pour cette raison que nous revendiquons d'être informé de la nature et de l'avancement du projet d'assainissement, et ceci avant le **30 septembre 2016**, soit deux ans et demi après la décision essentielle prise à Ittigen le 28 avril 2015.

Sans informations concrètes et satisfaisantes de votre part à cette date, nous reprendrons notre liberté de parole face aux médias. Nous vous rappelons que nous avons accepté d'être discrets à votre demande à Ittigen.

Dans l'attente de vous lire recevez, Monsieur, nos salutations distinguées.

Au nom du groupement du Vignoble

Charles Porret

Vincent Goulet

Raymond Clottu

Philippe Henry